

Les challenges du CVLD

Ils consistent à relier les différents points de contournement en vol.

Premier FAI

Il est réservé au pilote peu expérimenté sous une aile EN/LTF A ou B et Biplace.

Il ne pourra pas être reconduit l'année suivante après l'avoir réussi une fois.

Le **challenge** est une course de parapente ouverte à toutes personnes ayant les capacités physiques et qui répondent aux exigences en matière de réglementation du vol libre.

Le parcours doit s'effectuer sur un seul et même vol.

Quand :

Le challenge est ouvert entre le 1er mars et le 30 octobre 2024. Chaque concurrent décide du moment où il veut réaliser son challenge. Nombre d'essais illimités.

Itinéraire :

L'itinéraire est libre ! Les concurrents décident par eux-mêmes le sens de leur parcours. Les seuls moyens de transport acceptés sont le vol en parapente. Le concurrent peut choisir librement le premier point de contournement. Le décollage peut se faire sur les décollages de St-Cergue, la Barillette, la Dôle ou le Noirmont.

Validation de passage :

Le pilote doit entrer dans les périmètres déterminés en vol, pour boucler il doit repasser dans le périmètre de son premier point de passage.

Les points de passage sont :

- P1 La Bosse décollage de St-Cergue 46°26 694'N, 06°10 555'E. rayon 25 m
- P2 Le sommet de la Dôle 46°25 541'N, 006°06,009'E. rayon 100m
- P3 Le décollage du Noirmont piste noire 46°29 204'N, 006°06,498'E. rayon 300 m

Restrictions :

- Toute intrusion dans les espaces aériens C ou D sera sanctionnée par une élimination du compétiteur de tous les challenges.
- L'atterrissage dans le district franc fédéral sera sanctionné par une élimination du compétiteur de tous les challenges.
- L'intrusion dans les zones des APPB sera sanctionnée par une élimination du compétiteur de tous les challenges.

L'idée du challenge :

Offrir aux pilotes un nouveau terrain de jeu où la tactique aura une place prépondérante. Qui sera le plus rapide ?

Organisation et direction du challenge :

Philippe Kreuter, Rue de l'Ancien Collège 4, 1268 Begnins, à titre privé.

Jury :

Formé en cas de litige pour le challenge :

- L'organisateur
- Alain Zoller, d'Air turquoise
- Un concurrent

Les pilotes sont les seuls à prendre les décisions qui s'imposent quant au choix des itinéraires, quant au choix de voler. L'analyse et l'anticipation de l'évolution des conditions du terrain et des conditions météorologiques devant être un souci de chaque instant.

Pilotes :

Le challenge est ouvert à tout pilote présentant les conditions suivantes :

- Brevet de parapente FSVL obtenu. Ou équivalent sous une autre forme à l'international.
- Brevet de biplace parapente. Ou équivalent sous une autre forme à l'international.
- Assurance RC privée et accident personnel au nom du concurrent.
- Élèves pilotes accompagnés par un moniteur agréé et qui assume la responsabilité du concurrent.

Trace et validation du parcours :

Les concurrents transmettent leur trace de leur parcours sur le site xc-conteste et m'envoie le lien du vol à la fin de leur parcours à pkreuter@bluewin.ch. **Seules les traces complètes et continues sont acceptées.**

Seuls les concurrents inscrits au préalable pourront transmettre leurs traces.

Le classement est établi au fur et à mesure des éléments transmis et mis à jour sur le site internet.

Modalités d'inscription :

L'inscription se fait par Internet en suivant le lien disponible sur le site cvld.ch

La liste des inscrits sera mise en ligne sur le site et actualisée régulièrement.

L'organisation se réserve le droit de refuser un pilote s'il ne correspond pas aux critères de sélection.

Matériel de vol :

Matériel obligatoire pour ce challenge :

1. Parapente ou mini voile homologuée EN ou LTF A ou B et biplace.
2. 1 sellette homologuée munie d'un parachute de secours
3. Casque

Consignes de sécurité :

Respecter les directives de l'organisateur *avoir un équipement de vol adapté* –
Respecter la « pré-vol » (suis-je attaché, mon matériel est-il en ordre, etc.) –
S'enquérir régulièrement de la situation météo – Respecter les règles de vols de la zone survolée.

En s'inscrivant, les compétiteurs autorisent l'organisateur, ainsi que tout tiers qu'ils pourraient autoriser, à capturer et utiliser tous les enregistrements audio et vidéos et les photographies effectuées pendant l'évènement et à utiliser leurs noms, images, voix, apparences, faits et gestes, tout élément biographique, à toutes fins (commerciale, promotionnelle ou autre) et sur tout support sans aucune restriction, dans le temps, pour tout type et quantité et pour tout moyen de distribution, sans que ceci leur ouvre d'autres droit, rémunération ou

indemnité, ou tous tiers qu'il pourrait autoriser, auront le droit d'utiliser, exploiter, diffuser, reproduire les éléments enregistrés sur tous supports connus ou inconnus tels que la radio, la télévision, le cinéma, Internet (...). De plus, l'organisateur aura le droit d'adapter, d'altérer, interrompre, supprimer, couper ou effectuer toute autre modification dans ou sur ces éléments et d'utiliser ces éléments modifiés sans restriction aucune.

Responsabilité :

La participation à ce challenge se fait sous la seule et entière responsabilité des participants. Chacun d'entre eux est tenu de s'assurer personnellement pour tous les risques liés à sa participation à la manifestation, risques envers lui-même et envers les tiers (assurance RC, assurance-accident, assurance-dommages...)
L'organisateur Kreuter Philippe décline toute responsabilité envers les participants et envers les tiers pour tout dommage pouvant survenir de la participation à la manifestation. En apposant sa signature au bas du présent règlement ou en acceptant celui-ci par son inscription, le participant exonère l'organisation de toute responsabilité envers lui-même et s'engage à assumer seule toute responsabilité envers les tiers pouvant découler de sa participation et de ses propres faits.

Classement et prix :

Un classement est établi pour les catégories suivantes :

- **EN LTF A et B**
- **Biplace**

Les prix seront distribués dans le seul cas où le challenge est bouclé.

Une date de cérémonie de remise des prix pourra être décidée ultérieurement.